



Nevers, le 15 octobre 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### *Les acteurs de la ruralité organisés autour d'un Parlement pour défendre et promouvoir leurs territoires*

*Réunis à Nevers lors de la première session du Parlement rural Français, plus de 300 parlementaires ruraux ont pu amender et proposer des mesures concrètes dans le cadre du lancement de l'Agenda rural français par le Gouvernement.*

Au cours de la journée **600 contributions** ont nourri **les 4 axes de travail** prioritaires pour construire les Ruralités de demain.

Quatre mesures annoncées par le Gouvernement ont été ciblées et feront l'objet d'un suivi spécifique dans leur mise en place :

- Défendre auprès des institutions européennes le maintien d'un engagement politique et financier de haut niveau en faveur du développement rural
- Résorber en 5 ans les zones blanches de téléphonie mobile et déployer la 4G sur tous les pylônes existants d'ici deux ans
- Accélérer le recrutement et le déploiement des 400 postes de médecins salariés ou à exercice mixte ville-hôpital en zone sous-dotée
- Créer des zones de revitalisation commerciale dans les communes de moins de 3500 habitants qui ouvrent droit, si les collectivités concernées le souhaitent, à des exonérations fiscales pour les petits commerces, exonérations compensées par l'État à hauteur de 33%

Les parlementaires interpellent également les pouvoirs publics sur les mesures de l'Agenda Rural qui n'ont pas été retenues mais considérées prioritaires pour l'avenir des ruralités :

- Créer un fonds d'innovation territoriale issu du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), qui pourrait être abondé par les régions pour soutenir les projets des territoires ruraux

- Garantir l'accès à un socle de services universels à moins de 30 minutes de trajet
- Améliorer l'accueil des personnes âgées en milieu rural : revaloriser les métiers du vieillissement, prendre en compte le critère de distance dans les modalités de tarification des services d'aide à domicile et diversifier les modes d'accueil
- Délocaliser les services supports des administrations et opérateurs publics en milieu rural

A l'issue de la journée les représentants du Parlement rural Français **ont remis leurs mesures aux groupes Ruralités de l'Assemblée Nationale et du Sénat** pour engager un travail législatif en faveur de nos territoires.

**Contacts presse :**

Julien Mezzano, [julien.mezzano@nouvellesruralites.org](mailto:julien.mezzano@nouvellesruralites.org), 06 10 24 21 35

Ophélie Rota, [ophelie.rota@UMIH.FR](mailto:ophelie.rota@UMIH.FR), 06 82 82 95 82

Niki Vouzas, [niki.vouzas@famillesrurales.org](mailto:niki.vouzas@famillesrurales.org), 06 49 49 75 17

Cédric Szabo, [cedric.szabo@amrf.fr](mailto:cedric.szabo@amrf.fr), 06 85 76 94 90



**Première session  
15 - 16 octobre 2019  
Circuit de  
Nevers Magny-Cours**

## LE PARLEMENT RURAL FRANCAIS

Déclarée le 4 juin, à l'occasion de l'événement « Ruralisons », la naissance du Parlement Rural français a pour vocation d'inspirer les politiques publiques destinées aux territoires ruraux. Nous travaillons ainsi à reconstruire une image positive des potentiels que représente la ruralité pour la France. Il s'agit de remplacer un mythe rural sur lequel se fonde l'ensemble des relations villes/campagnes aujourd'hui par une vision plus proche de la réalité réelle et vécue.

En réunissant une grande diversité d'associations, d'entreprises et d'universitaires oeuvrant pour les territoires ruraux, le Parlement rural Français constitue une instance représentative des ruralités. Construit sur une approche collaborative d'échanges et de réflexions partagées, il porte une vision globale de la ruralité au plus proche des enjeux du quotidien.

Il tiendra ainsi sa première session les 15 et 16 octobre 2019, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Nièvre, au circuit de Nevers- Magny-Cours.

**L'objectif est de proposer et amender des mesures concrètes dans le cadre du lancement de l'Agenda rural français par le Gouvernement tout en exprimant la nécessité de « ruraliser » les politiques publiques.**